

# FR\_GERICHTE 605 2020 84 vom 8. Februar 2021

FR Kantonsgericht, 2021-02-08, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/fr\\_gerichte\\_605\\_2020\\_84](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/fr_gerichte_605_2020_84)

FR: FR\_GERICHTE 605 2020 84 du 8 février 2021

IT: FR\_GERICHTE 605 2020 84 del 8 febbraio 2021

## Regeste

Arrêt de la Ie Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal | Unfallversicherung

## Erwägungen

### E. 20

mars 2019 d'une bursite ou d'une autre lésion structurelle de l'épaule, les conclusions du médecin d'arrondissement se révèlent fondées lorsque ce dernier retient que les troubles invoqués au niveau de l'épaule gauche ne sont, au degré de la vraisemblance prépondérante, plus à imputer à l'accident du 20 décembre 2018, que le status quo sine a été atteint le 20 mars 2019 et que l'accident ne joue ensuite plus aucun rôle dans le tableau clinique de l'assuré. 5. 5.1. Sur le vu de ce qui précède, c'est à bon droit que la Suva a mis un terme à ses prestations avec effet au 20 mars 2019. Le recours est ainsi rejeté. 5.2. La procédure étant en principe gratuite en matière d'assurance-accidents (voir art. 61 let. a LPGA, applicable par le renvoi de l'art. 1 al. 1 LAA), il ne sera pas perçu de frais. Le recourant, qui succombe, n'a pas droit à des dépens (art. 61 let. g LPGA). 5.3. Il n'est pas alloué de dépens non plus à l'autorité intimée, chargée de tâches de droit public (ATF 128 V 323; 126 V 143), et qui, à juste titre, n'en a pas demandés. (dispositif en page suivante)

Tribunal cantonal TC Page 8 de 8 605 2020 84 la Cour arrête : I. Le recours est rejeté. II. Il n'est pas perçu de frais de procédure. III. Il n'est pas alloué de dépens. IV. Notification. Un recours en matière de droit public peut être déposé auprès du Tribunal fédéral contre le présent jugement dans un délai de 30 jours dès sa notification. Ce délai ne peut pas être prolongé. Le mémoire de recours sera adressé, en trois exemplaires, au Tribunal fédéral, Schweizerhofquai 6, 6004 Lucerne. Il doit indiquer les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et être signé. Les motifs doivent exposer succinctement en quoi le jugement attaqué viole le droit. Les moyens de preuve en possession du (de la) recourant(e) doivent être joints au mémoire de même qu'une copie du jugement, avec l'enveloppe qui le contenait. La procédure devant le Tribunal fédéral n'est en principe pas gratuite. Fribourg, le 8 février 2021/eri Le Président : La Greffière-rapporteure :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.